

80 ans de tensions

■ Avec ses 19 moulins et sa filature, Salles-la-Source se présente comme une petite cité industrielle aux XIX^e et début du XX^e siècles. Et c'est sans toutes les autorisations légales qu'un industriel installe, en 1930, une conduite forcée depuis la principale source qu'il détourne ainsi du cours d'eau du Créneau pour alimenter en priorité son usine hydroélectrique. Et il faudra deux décisions du Conseil d'État, en 1946 et 1972, pour que la préfecture se résigne enfin à régulariser cette situation. En 1980, une concession d'une durée de 25 ans est enfin accordée par l'État, et à son terme la mairie de Salles-la-Source est informée par la préfecture que le concessionnaire n'a pas déposé de demande de renouvellement comme il aurait dû le faire dès 1999. La préfecture prend alors deux arrêtés pour enjoindre le concessionnaire de déposer un dossier. Mais, pourtant, rien ne se passe jusqu'en 2010 lorsque les habitants apprennent, soudain, l'ouverture d'une enquête publique durant l'été. Entre-temps, en 2006 et 2007, il faut néanmoins noter que la société hydroélectrique se trouve en redressement judiciaire, à la suite des procès qu'elle a perdu contre des riverains, ainsi que contre la commune. Tandis qu'un troisième procès est en cours à la suite du refus du concessionnaire de payer sa redevance à la mairie. Sans oublier l'affaire qui arrive aujourd'hui au civil, portée par un propriétaire riverain qui refuse de voir la conduite forcée continuer à passer chez lui.